



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services bancaires

Question écrite n° 83973

Texte de la question

Mme Françoise Branget attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'annonce faite par un grand groupe bancaire de faire payer 50 centimes d'euro chaque remise et émission de chèques ainsi que chaque retrait et versement en espèces au guichet, au-delà de quinze opérations par trimestre. De ce fait, un client de cette banque qui ne ferait aucune opération de retrait ou de dépôt au guichet paiera 50 centimes par chèque dès lors qu'il aura déjà signé 15 chèques dans le trimestre, soit une moyenne de 5 chèques par mois. Si, dans un premier temps, les plus de soixante ans, les moins de vingt-cinq ans, les interdits bancaires et les titulaires du « service accueil » - la gamme alternative de moyens de paiement mise en place pour les personnes en situation financière difficile- sont exclus de ce dispositif, rien ne garantit qu'ils le seront par la suite. Ce modèle isolé pourrait également être suivi par d'autres banques comme ce fut le cas pour les retraits payants. La banque en question justifie ce procédé par le caractère onéreux des opérations visées, alors même que l'utilisation du chèque, en régression constante, a été supplantée en 2003 par l'utilisation de la carte Bleue. Aussi, elle souhaiterait savoir si le Gouvernement compte négocier avec les banques afin que la généralisation de ce type de frais bancaires s'accompagne de contrepartie pour les clients, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent. Par ailleurs, elle souhaiterait connaître les mesures qui seront prises afin d'assurer la protection des personnes âgées qui ont en moyenne plus recours au chéquier que le reste de la population.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Branget](#)

Circonscription : Doubs (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83973

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 janvier 2006, page 645